



SOMMAIRE

PREMIERE PAGE.—Télégraphes—Nouvelles—Rapports—Etc. DEUXIEME PAGE.—Montreal—Est—Pourquoi donc la "Minerve" remue-t-elle cette fange?—Ces honnêtes démentis à la "Presse"—Un nouveau journal. TROISIEME PAGE.—Edition du midi—Faites le Patra.

L'ETENDARD, LUNDI, 24 SEPT. 1888

MONTREAL-EST

M. Chapleau affichant sa propre turpitude

DEMENTI par les DOCUMENTS ET PAR LUI-MEME

Le 7 octobre 1886, dans une assemblée où M. Chapleau soutint, à St Jérôme, une joute oratoire contre M. Poirier, il s'écria en apostrophant ce monsieur: "Je vous ai acheté moi-même le jour de votre résignation, M. Poirier: je vous ai payé chez Victor, vous et MM. Duchesneau et Mercier et vous m'avez donné un billet que M. Sénéchal a payé ensuite."

Et dans un autre endroit, l'associé Sénéchal, parlant des opérations habituelles de la société Chapleau, Sénéchal et Cie, pour les fins véreuses que l'on sait, s'écriait à son tour: "Quand j'achète un cochon, j'ai-tends qu'on me le pèse avant de le payer."

Il suffit de lire ces deux phrases pour être suffisamment édifié touchant la morale de ces gens-là.

Voici tout d'abord un point de réglé: M. Chapleau a, cette année-là, "acheté" son mandat de Terrebonne, c'est lui-même qui l'affirma.

Il n'y a pas de doute en effet, tout le monde l'admet: il a payé \$3,800 pour s'éviter une contestation électorale.

M. Chapleau est donc de son propre avis, corrupteur, acheteur de comté, violeur de la loi, coupable d'un crime social.

Il reste maintenant à examiner si, à ce crime admis, confesse, M. Chapleau et sa complice La Minerve n'ajoutent pas une ignoble calomnie en cherchant à faire porter quelque partie de ce crime à M. Poirier. Voilà qui intéresse les électeurs de Montreal-Est, dont M. Poirier brigue aujourd'hui les suffrages.

A ce sujet, consultons les documents: En octobre 1886, Le National, journal publié à St Jérôme, comté de Terrebonne, publiait les pièces authentiques qui suivent. Nous ne saurions mieux faire que de reproduire l'article du National avec les preuves qu'il contient: LES ACCUSATIONS DE M. CHAPLEAU CONTRE M. POIRIER

M. Chapleau a joué un rôle indigne d'un gentleman, lacheté d'un mandat public, à l'assemblée du 7 octobre, à St Jérôme.

Le bourreau de Kiel (selon l'expression euphémique de maître Baillet), a accusé monsieur Poirier de s'être vendu en 1882, et ensuite, pendant que M. Poirier était à St Jérôme, monsieur Chapleau s'est avancé sur le bord de l'estrade réservée aux orateurs et il a été le premier à interrompre son ancien adversaire de la manière la plus grossière.

Le secrétaire d'Etat a fait tout bonnement le tour de la table dans les contradictions les plus flagrantes sans s'en apercevoir. Nous mentionnons ces contradictions en regard les unes des autres, pour faire voir la mauvaise foi de celui qui les a commises:

M. CHAPLEAU DANS SON DISCOURS: "M. Poirier, dans l'hiver de 1882, monsieur Forget, conseiller, a payé \$3,800 à monsieur Duchesneau, Thomas LaSalle, Mercier et Poirier."

M. CHAPLEAU DANS SES INTER-ROUCTIONS: "Je vous ai dit de 1882, monsieur Forget, conseiller, a payé \$3,800 à monsieur Duchesneau, Thomas LaSalle, Mercier et Poirier."

M. CHAPLEAU DANS SON DISCOURS: "M. Poirier, dans l'hiver de 1882, monsieur Forget, conseiller, a payé \$3,800 à monsieur Duchesneau, Thomas LaSalle, Mercier et Poirier."

M. CHAPLEAU DANS SES INTER-ROUCTIONS: "M. Poirier, dans l'hiver de 1882, monsieur Forget, conseiller, a payé \$3,800 à monsieur Duchesneau, Thomas LaSalle, Mercier et Poirier."

M. CHAPLEAU DANS SON DISCOURS: "M. Poirier, dans l'hiver de 1882, monsieur Forget, conseiller, a payé \$3,800 à monsieur Duchesneau, Thomas LaSalle, Mercier et Poirier."

M. CHAPLEAU DANS SES INTER-ROUCTIONS: "M. Poirier, dans l'hiver de 1882, monsieur Forget, conseiller, a payé \$3,800 à monsieur Duchesneau, Thomas LaSalle, Mercier et Poirier."

M. CHAPLEAU DANS SON DISCOURS: "M. Poirier, dans l'hiver de 1882, monsieur Forget, conseiller, a payé \$3,800 à monsieur Duchesneau, Thomas LaSalle, Mercier et Poirier."

M. CHAPLEAU DANS SES INTER-ROUCTIONS: "M. Poirier, dans l'hiver de 1882, monsieur Forget, conseiller, a payé \$3,800 à monsieur Duchesneau, Thomas LaSalle, Mercier et Poirier."

M. CHAPLEAU DANS SON DISCOURS: "M. Poirier, dans l'hiver de 1882, monsieur Forget, conseiller, a payé \$3,800 à monsieur Duchesneau, Thomas LaSalle, Mercier et Poirier."

M. CHAPLEAU DANS SES INTER-ROUCTIONS: "M. Poirier, dans l'hiver de 1882, monsieur Forget, conseiller, a payé \$3,800 à monsieur Duchesneau, Thomas LaSalle, Mercier et Poirier."

M. CHAPLEAU DANS SON DISCOURS: "M. Poirier, dans l'hiver de 1882, monsieur Forget, conseiller, a payé \$3,800 à monsieur Duchesneau, Thomas LaSalle, Mercier et Poirier."

M. CHAPLEAU DANS SES INTER-ROUCTIONS: "M. Poirier, dans l'hiver de 1882, monsieur Forget, conseiller, a payé \$3,800 à monsieur Duchesneau, Thomas LaSalle, Mercier et Poirier."

M. CHAPLEAU DANS SON DISCOURS: "M. Poirier, dans l'hiver de 1882, monsieur Forget, conseiller, a payé \$3,800 à monsieur Duchesneau, Thomas LaSalle, Mercier et Poirier."

M. CHAPLEAU DANS SES INTER-ROUCTIONS: "M. Poirier, dans l'hiver de 1882, monsieur Forget, conseiller, a payé \$3,800 à monsieur Duchesneau, Thomas LaSalle, Mercier et Poirier."

M. CHAPLEAU DANS SON DISCOURS: "M. Poirier, dans l'hiver de 1882, monsieur Forget, conseiller, a payé \$3,800 à monsieur Duchesneau, Thomas LaSalle, Mercier et Poirier."

M. CHAPLEAU DANS SES INTER-ROUCTIONS: "M. Poirier, dans l'hiver de 1882, monsieur Forget, conseiller, a payé \$3,800 à monsieur Duchesneau, Thomas LaSalle, Mercier et Poirier."

M. CHAPLEAU DANS SON DISCOURS: "M. Poirier, dans l'hiver de 1882, monsieur Forget, conseiller, a payé \$3,800 à monsieur Duchesneau, Thomas LaSalle, Mercier et Poirier."

M. CHAPLEAU DANS SES INTER-ROUCTIONS: "M. Poirier, dans l'hiver de 1882, monsieur Forget, conseiller, a payé \$3,800 à monsieur Duchesneau, Thomas LaSalle, Mercier et Poirier."

M. CHAPLEAU DANS SON DISCOURS: "M. Poirier, dans l'hiver de 1882, monsieur Forget, conseiller, a payé \$3,800 à monsieur Duchesneau, Thomas LaSalle, Mercier et Poirier."

M. CHAPLEAU DANS SES INTER-ROUCTIONS: "M. Poirier, dans l'hiver de 1882, monsieur Forget, conseiller, a payé \$3,800 à monsieur Duchesneau, Thomas LaSalle, Mercier et Poirier."

M. CHAPLEAU DANS SON DISCOURS: "M. Poirier, dans l'hiver de 1882, monsieur Forget, conseiller, a payé \$3,800 à monsieur Duchesneau, Thomas LaSalle, Mercier et Poirier."

M. CHAPLEAU DANS SES INTER-ROUCTIONS: "M. Poirier, dans l'hiver de 1882, monsieur Forget, conseiller, a payé \$3,800 à monsieur Duchesneau, Thomas LaSalle, Mercier et Poirier."

M. CHAPLEAU DANS SON DISCOURS: "M. Poirier, dans l'hiver de 1882, monsieur Forget, conseiller, a payé \$3,800 à monsieur Duchesneau, Thomas LaSalle, Mercier et Poirier."

M. CHAPLEAU DANS SES INTER-ROUCTIONS: "M. Poirier, dans l'hiver de 1882, monsieur Forget, conseiller, a payé \$3,800 à monsieur Duchesneau, Thomas LaSalle, Mercier et Poirier."

M. CHAPLEAU DANS SON DISCOURS: "M. Poirier, dans l'hiver de 1882, monsieur Forget, conseiller, a payé \$3,800 à monsieur Duchesneau, Thomas LaSalle, Mercier et Poirier."

M. CHAPLEAU DANS SES INTER-ROUCTIONS: "M. Poirier, dans l'hiver de 1882, monsieur Forget, conseiller, a payé \$3,800 à monsieur Duchesneau, Thomas LaSalle, Mercier et Poirier."

M. CHAPLEAU DANS SON DISCOURS: "M. Poirier, dans l'hiver de 1882, monsieur Forget, conseiller, a payé \$3,800 à monsieur Duchesneau, Thomas LaSalle, Mercier et Poirier."

M. CHAPLEAU DANS SES INTER-ROUCTIONS: "M. Poirier, dans l'hiver de 1882, monsieur Forget, conseiller, a payé \$3,800 à monsieur Duchesneau, Thomas LaSalle, Mercier et Poirier."

M. CHAPLEAU DANS SON DISCOURS: "M. Poirier, dans l'hiver de 1882, monsieur Forget, conseiller, a payé \$3,800 à monsieur Duchesneau, Thomas LaSalle, Mercier et Poirier."

M. CHAPLEAU DANS SES INTER-ROUCTIONS: "M. Poirier, dans l'hiver de 1882, monsieur Forget, conseiller, a payé \$3,800 à monsieur Duchesneau, Thomas LaSalle, Mercier et Poirier."

rier, jeune homme sans moyen, luttant contre un colosse de corruption, les poches gonflées de péculats véreux et ayant à sa disposition les trésors de l'Etat, de voter sa candidature, sur le conseil de ses propres amis? Qui lui fera un crime de ce que ses amis, en son absence, ont exigé, comme condition de cette retraite, que M. Chapleau dégorgeât \$3,800 pour réparer de fragments injastices et payer des frais légitimes dus à ses avocats, sans que M. Poirier stipulât un sou pour lui-même? En face de ces faits, électeurs de Montreal-Est, une réflexion s'impose: Quand vous voyez M. Chapleau, les mains toutes dégouttantes de corruption, prouver par ses propres aveux, qu'il a l'habitude d'acheter; quand, jusqu'à présent, il semble n'avoir pas eu d'autre instinct, pas d'autre moyen de lutte que l'achat des consciences; et quand ce M. Chapleau vous offre un candidat qui vient de faire une volte-face inexplicable, que devez-vous conclure? D'un autre côté, quand entre M. Poirier et M. Chapleau, car ce sont, en réalité, les deux personnages de la lutte, M. Lépine n'est qu'un homme de paille; quand entre MM. Poirier et Chapleau la preuve de corruption est si évidente que le Secrétaire d'Etat; quand elle est si complète du déshonneur de M. Poirier; quand ce M. Chapleau est l'homme que l'on sait: spéculateur véreux au détriment du coffre public, menteur à l'histoire, traître à sa nationalité, valet de l'orangisme, un renégat les mains teintes du sang d'un pauvre fou coupable du seul crime d'être son frère par le sang, et de s'être dévoué au salut de ses frères: Dites-le, en face de votre conscience, au nom de l'avenir et de l'honneur de notre nationalité; pour qui faut-il voter, pour l'instinct de Chapleau, M. Lépine, ou pour le patriote indépendant et honorable, M. Poirier?

Pourquoi donc la "Minerve" remue-t-elle cette fange? En face de la preuve écrasante contenue dans l'article qui précède, l'on se demande tout naturellement: comment donc la Minerve s'est-elle pu résoudre à venir, une fois de plus, remuer cette fange qui la couvre avec son maître, lorsqu'elle ne peut nourrir qu'un faible espoir d'en faire jaillir quelques gouttes jusqu'à ses adversaires? Cela ne peut s'expliquer que d'une seule façon: l'organe bien compris instinctivement que rien, dans la figure du grand homme, ne saurait plus être saisi. Lorsqu'il s'agit, par exemple, de ces procès mensongés où un citoyen bien posé est accusé d'attentat contre les mœurs, si, pour appuyer l'accusation, il faut le témoignage d'une femme jusque-là considérée honorable, qui, pour prouver l'accusation, devra s'avouer complice, participes criminis la difficulté, difficile très souvent invincible, qui se dresse en face de la poursuite, est celle-ci: comment décider cette femme à venir confesser son déshonneur? Mais dès qu'il s'agit de l'une de ces créatures dégradées, dont le nom ne se prononce même pas en bonne compagnie, c'est bien différent. L'on ne songe même pas si elle aura honte. Elle viendra étonnement étaler ses hontes et crier à sa victime: Je vous ai entraîné au crime, monsieur! Je suis celle qui vous l'ai perdu, je suis votre complice! Alors, les honnêtes gens ne pourront s'empêcher de penser que si l'accusé a commis un crime, il est encore bien loin de la dégradation morale à laquelle est descendue son accusatrice. Que faudrait-il dire, s'il est prouvé que non seulement l'être dégradé qui vient de témoigner est contumière du crime dont elle se vante, mais qu'elle a menti ostensiblement en voulant, par la calomnie, ravaler un honnête homme jusqu'aux fanges où elle se moult journellement? Que faudrait-il sans penser de la société qui, sans rougir, admettrait dans ses rangs une telle ruine morale?..... bien plus, qui se sion qui a un lien en face de la réalité, donne du Dr M. Gaudet, à Sainte Thérèse, entre l'honorable M. J. A. Chapleau et M. Poirier. "Que M. J. A. Chapleau a payé la somme de \$3,800 payée par ses amis à M. C. A. Geoffroin en 1882; que M. Poirier en notre présence; M. Poirier, je prends votre parole; et vous n'êtes pas prêt lorsque l'on a fait un état et sous n'avez rien eu; mais vous avez en ce, la somme de \$3,800 a été payée à M. Duchesneau en partie et à M. Mercier pour vos avocats. Et nous faisons cette déclaration solennelle, en croyant consciencieusement vraie, la vérité de l'acte passé dans la trentième année du règne de Sa Majesté. Priée et recon: J. Charbonneau ne devant moi: D. Laguerrier. Sainte Thérèse, ce 7. Jérôme. Ce 10 octobre mil N. Desjardins, huit cent quatre. Chap. Dufaux, vingt-six. Arthur Vincent. A. Séguin, Dr S. Desjardins. J. P. ex-officio. N. Allaire.

Voilà comment parlait alors cette feuille si véneuse aujourd'hui contre M. Poirier. Est-ce alors qu'elle montait, ou si elle ment aujourd'hui? Car il est évident qu'elle a menti, dans l'un ou l'autre cas. C'est ce que nous allons voir. Pourrions-nous donc notre citation: Signalez, ajoute le National, cette nouvelle contradiction: M. CHAPLEAU DANS SON DISCOURS: "M. Poirier, dans l'hiver de 1882, monsieur Forget, conseiller, a payé \$3,800 à monsieur Duchesneau, Thomas LaSalle, Mercier et Poirier."

M. CHAPLEAU DANS SES INTER-ROUCTIONS: "M. Poirier, dans l'hiver de 1882, monsieur Forget, conseiller, a payé \$3,800 à monsieur Duchesneau, Thomas LaSalle, Mercier et Poirier."

M. CHAPLEAU DANS SON DISCOURS: "M. Poirier, dans l'hiver de 1882, monsieur Forget, conseiller, a payé \$3,800 à monsieur Duchesneau, Thomas LaSalle, Mercier et Poirier."

M. CHAPLEAU DANS SES INTER-ROUCTIONS: "M. Poirier, dans l'hiver de 1882, monsieur Forget, conseiller, a payé \$3,800 à monsieur Duchesneau, Thomas LaSalle, Mercier et Poirier."

M. CHAPLEAU DANS SON DISCOURS: "M. Poirier, dans l'hiver de 1882, monsieur Forget, conseiller, a payé \$3,800 à monsieur Duchesneau, Thomas LaSalle, Mercier et Poirier."

M. CHAPLEAU DANS SES INTER-ROUCTIONS: "M. Poirier, dans l'hiver de 1882, monsieur Forget, conseiller, a payé \$3,800 à monsieur Duchesneau, Thomas LaSalle, Mercier et Poirier."

M. CHAPLEAU DANS SON DISCOURS: "M. Poirier, dans l'hiver de 1882, monsieur Forget, conseiller, a payé \$3,800 à monsieur Duchesneau, Thomas LaSalle, Mercier et Poirier."

M. CHAPLEAU DANS SES INTER-ROUCTIONS: "M. Poirier, dans l'hiver de 1882, monsieur Forget, conseiller, a payé \$3,800 à monsieur Duchesneau, Thomas LaSalle, Mercier et Poirier."

M. CHAPLEAU DANS SON DISCOURS: "M. Poirier, dans l'hiver de 1882, monsieur Forget, conseiller, a payé \$3,800 à monsieur Duchesneau, Thomas LaSalle, Mercier et Poirier."

CES HONNETES DEMENTIS

CELUI DU "MONDE"

L'autre jour, un de nos rapporteurs ayant fait dire à M. Amyot M.P., que le gouvernement fédéral avait mis pour condition à ses octrois d'argent aux écoles industrielles de qu'Appelle et de Calgary, 10 qu'il n'y aurait jamais de professeurs catholiques, 20 que le catholicisme n'y serait jamais enseigné, 30 que le français n'y serait jamais parlé, notre Directeur qui arriva du Nord-Ouest, et à ce occasion de se renseigner aux meilleures sources, touchant le fonctionnement de ces écoles, nous a mandé que ce rapport contenait des erreurs. Sur les informations qu'il nous a envoyées nous avons en substance fait les corrections suivantes: Ces écoles industrielles ont été fondées et sont tenues par des R.R. P.P. Oblats de langue française. Il est donc inexact de prétendre que l'on y défend l'emploi de professeurs catholiques et l'enseignement du culte catholique. Il ne reste comme fondé, que la seule imputation, bien assez grave déjà, que le gouvernement a donné une allocation à ces écoles, à la condition que le français n'y serait ni enseigné ni parlé. Le Monde, toujours prêt à sacrifier la cause nationale au bénéfice de ses maîtres, a vu là une occasion de se montrer aussi grossier et aussi malhonnête que d'habitude. Sachant bien que, dans l'espace de deux ou trois jours, notre Directeur, qui d'ailleurs est malade, ne pourrait faire venir de l'extrême Nord-Ouest la preuve de ce qui en est, il a nié effrontément ses dires, nous mettant au défi d'en prouver la vérité. Par là, il obtient son but: tromper ses dupes du Montreal-Est, au moins jusqu'à la fin de la votation. Plus tard, lorsqu'il sera constaté que son démenti est un procédé malhonnête, il s'en rira bien. Que lui importe d'être, une fois de plus ou une fois de moins, convaincu de mensonge effronté? La chose lui est arrivée déjà si souvent. Voici, à ce sujet, la lettre que nous recevons du Directeur de l'Etendard: Providence St Isidore, 23 sept. 1888. A Messieurs de la rédaction de l'Etendard, Messieurs,

Lors de mon récent voyage au Nord-Ouest, l'un des R.R. P.P. Oblats m'a informé que le gouvernement fédéral avait imposé à l'octroi d'une allocation pour les écoles industrielles de Calgary et de Qu'Appelle la condition que l'anglais seul serait enseigné et que l'on n'y parlerait pas le français. Ce révérend Père a ajouté: "C'est une chose qui me fait mourir. Vous qui êtes journalistes, vous devriez dénoncer cette iniquité" ou quelques paroles équivalentes. Je lui démontrai combien la chose était délicate, vu surtout que les traités de leur nationalité ne manquaient pas d'être en violation de la loi de la dénomination à un sentiment d'hostilité contre le gouvernement fédéral. J'ai ajouté que quoiqu'il en fût, je m'en occuperais. Subsequemment, j'ai pris des informations plus détaillées auprès de deux autres Pères Oblats qui me dirent que la chose était vraie, tout en m'expliquant les motifs qu'avaient eu leur communauté d'accepter l'allocation à cette condition. J'en parlai aussi à quelques citoyens distingués et tous me dirent connaître cet fait de chose et le bien mériter dans les termes les plus énergiques. Ces citoyens sont des amis du gouvernement de Sir John.

Je suis prêt à affirmer ces faits sous serment ou dans une déclaration solennelle, dès qu'un citoyen honorable en aura nié la vérité sur sa signature. Votre, etc. F. X. A. TRUDEL.

CELUI DE M. HELBRONNER Dans une lettre à la Presse, M. Helbronner nie toute influence exercée dans l'élection de Montreal-Est. Il affirme notamment n'avoir pas parlé de la candidature Lépine à un seul ouvrier. Da plus, dans une entrevue avec un rapporteur du Star, il a affirmé avoir eu bien garde de s'en mêler, parce qu'il s'attendait qu'on en ferait un prétexte pour soulever la question juive. Nous étions bien certain d'avance que M. Helbronner nierait toute influence juive exercée en faveur de la candidature Lépine. C'est même pour cela que nous disions, dans notre article de l'autre jour: Et d'abord, il ne faut pas qu'il s'imagine trouver les Juifs opérant en plein midi et transformant d'avance leurs victimes des complots ourdis par eux. Il ne faut pas qu'il se croie en possession de quelque chose de plus que ce qu'il n'en aura pas. Les complots l'arrêteront formel qu'ils vont commettre leurs traîtrises sociales ou leurs travaux de démolition.

M. Helbronner a eu bien soin de ne pas laisser voir sa face juive dans l'affaire, d'abord, comme il l'a dit lui-même, parce qu'il y a déjà des semaines qu'il prévoyait que l'on soulèverait la question juive, ensuite, parce qu'il a toujours été la tactique invariable des Juifs politiques d'opérer dans l'ombre. Ainsi, par exemple, la personnalité de certains Juifs meneurs éminents, organisateurs et maîtres suprêmes de la maçonnerie, ne s'est jamais montrée, même dans les loges maçonniques. Ce qui n'empêche pas que, par documents authentiques tombés accidentellement entre les mains de la police européenne, l'on a constaté que c'était eux qui avaient tout mené, tout organisé.

La même chose a été découverte au sujet de la révolution française, et de la guerre franco-prussienne, et de plusieurs mouvements hérétiques, et de douzaines de guerres, de massacres, d'assassinats, etc., etc. N'est-il pas naturel pour M.

Helbronner d'opérer comme tous ceux de sa race ont toujours opéré? Et s'il a pris soin de rester derrière le rideau pour faire mouvoir certaines marionnettes de Montreal-Est, s'en suit-il qu'il n'a pas agi? D'ailleurs ne trait-il pas lui-même son action occulte, en venant se préoccuper d'empêcher que l'on ne soulève la question juive. Pourquoi et comment cette préoccupation si clairvoyante? Quant à la malhonnête imputation que "M. Trudel falsifie les textes," elle est aussi lâche et aussi méprisante que celui qui la fait. Est-il besoin de dire que c'est un mensonge et une calomnie gratuite? M. Helbronner croit amener un fort argument dans le débat en disant que Drumont a attaqué la noblesse française et même le comte de Chambord. Or, quelle a été cette attaque? Il a bien soin de ne pas le dire. De fait, l'auteur de la France Juive a reproché sévèrement à la noblesse d'avoir, jusqu'au ridicule, joué le rôle de dupes de MM. les Juifs et par là contribué à la ruine de la France. M. Helbronner, comme nous le disions, montre sa fourberie en jouant le rôle d'ami des ouvriers tout en insultant gratuitement ceux qui ont toujours défendu les intérêts ouvriers et qui travaillent à empêcher que la jiverie ne perde l'ouvrier canadien, comme elle a perdu l'ouvrier français. Sa tactique a été celle que nous signalions l'autre jour comme étant la politique de ses devanciers. Tout en feignant un grand intérêt pour les ouvriers, il exploitait leur influence à son profit, il mettait sa plume au service d'une feuille vénales courbant les millions et obtenait par une volte-face cyniquement opérée, une sûreté de \$10 00 par jour, privant ainsi la race canadienne française d'avoir un seul représentant dans la commission du travail.

La Minerve est bien scandalisée de l'appui que M. Beaupré donne à M. Poirier. M. Poirier est le candidat de M. Beaupré comme celui de tant de conservateurs et de libéraux, qui ne veulent pas d'un instrument de M. Helbronner et de M. Poirier. M. Poirier est le candidat de M. Beaupré comme il est celui de Herald, du Post et des conservateurs nationaux; pas plus ni moins.

A LA "PRESSE" Sous le titre "M. Savary et l'Etendard" la Presse de jeudi publiait un article rempli d'animosité à l'adresse de notre Directeur. Cet article est reproduit par le Courrier du Canada de samedi. Le doux, le suave M. Nantel voulait proclamer à son de trompette que nous sommes les suivants de M. Savary et pour le prouver, il s'écriait dans un grand mouvement d'indignation: "Que disons-nous! Le programme même que vous avez adopté article par article, avant l'élection du 14 octobre 1886, du rant toute la campagne électorale, n'est-il pas l'œuvre de M. Savary lui-même et de M. Helbronner pour la partie ouvrière?" Et voilà! N'est-ce pas ce que l'on touchait? Et dire qu'il y a des malins pour prétendre que le rédacteur du Nord et de la Presse manque d'imagination! Seulement, ça manque un peu de vérité, comme il nous sera facile de l'établir. Lorsque, en juillet 1886, M. Mercier lançait son manifeste politique aux électeurs de la province, nous avons fait nos réserves sur quelques-uns des articles de ce programme; nous avons, sans hésiter, blâmé carrément tout ce que, dans notre opinion, il contenait d'anormal, de faux ou d'injuste. C'est même pour cela que la Presse d'alors nous accusait de ne pas être assez nationaux. Elle parlait de quatre partis: les pendards, les castors, les conservateurs-nationaux et les libéraux, et se tenait toute prête à nous ranger avec les premiers, car nous n'étions pas assez formés à son avis. Comme question de fait, nous n'avons jamais adopté le programme en question, ni dans son ensemble ni dans ses parties. L'assertion de M. Nantel manque donc de fondement; elle tombe d'elle-même et le suave rédacteur en reste pour ses frais d'invention laborieuse.

M. Savary, pas plus que M. Helbronner, n'a été notre inspirateur; loin de là, puisque nous leur avons fait la guerre en dénonçant les honnêtes du premier et les principes juifs du second. Jamais nous n'avons suivi le drapeau de M. Savary, car ce drapeau ne peut être celui de nos convictions et de notre morale. Si, dans la question Riel, il a été notre inspirateur, c'est Sir John, Langlois, Caron et Chapleau dans un journal qui chante aujourd'hui les louanges de ces messieurs, il ne s'en suit pas que nous qui avons dénoncé ces traîtres, marchions sous ses standards. De ce qu'un voyou crie avec vous "A l'assassin!" en voyant un homme tuer son semblable, est-ce une preuve quelconque que vous êtes un voyou? Allons! allons! tout doux, M. Nantel, plus de colère pareille, voulez-vous? Et surtout mettez plus de raison dans vos écrits; vos lecteurs, ceux du Nord compris, n'en pourraient que profiter et vous en seraient reconnaissants.

Vous proclamez bien haut votre indépendance; quel farceur vous êtes! Votre indépendance, mais elle consiste à suivre aveuglément

M. Chapleau dont vous exaltez les mérites. Si le maître s'indigne, vous faites une colère rouge, s'il se calme, vous redevenez le doux, le suave M. Nantel, et vous vous targuez de votre indépendance! Vous n'avez d'inutilités que pour ceux qui dévoilent les trames de vos chefs et leur politique néfaste. Ceux-là pour vous sont des vendeurs. Et c'est comme rédacteur de la Presse, journal aux évolutions politiques à grand effet, que vous écrivez ces choses.

Notre position est bien tranchée: En abandonnant Sir John, nous n'avons pas abdiqué les vrais principes conservateurs que le vieux chef orangiste foulait aux pieds. Nous avons le droit de supporter qui nous plait, quand nous le jugerons nécessaire au relèvement et à l'avantage de nos compatriotes; et si ceux qui travaillent avec nous oublient l'intérêt religieux et national pour faire triompher des principes que nous avons toujours combattus, nous serons des premiers à leur déclarer la guerre. Indépendant de toutes coteries politiques, notre journal s'est fait l'organe de ceux qui désirent avant tout le bien général du pays et ne craignent pas d'affirmer nos droits légitimes. Voilà la position que nous avons tenu et que nous garderons encore dans l'avenir.

Comme partisan de la tempérance, M. Lépine s'engage à appuyer Sir John, M. Chapleau, Costigan et Carling, le grand brasseur de London. Quelle logique! quelle bonne foi!

UN NOUVEAU JOURNAL Nous avons reçu le premier numéro de l'Avenir Canadien, journal publié à Manchester, N.H., par M. E. R. Dufresne, ci-devant rédacteur du Canadien de Saint Paul, Minn. Sous la direction de ce journaliste de talent et d'expérience, l'Avenir Canadien rendra de grands services à nos compatriotes des Etats-Unis, chez qui le besoin d'une presse nationale et catholique, assez forte pour défendre et soutenir leurs droits, se fait sentir depuis longtemps. Aussi nous sommes persuadé que le renfort apporté à leur cause par le dévouement, l'énergie, les hautes connaissances et les principes éclairés de M. Dufresne, sera justement apprécié par nos frères émigrés. Voici la profession de foi religieuse et politique du nouveau journal: "Nous sommes catholique, Canadien-français et citoyen américain—trois titres glorieux qu'il n'est au pouvoir de personne au monde de nous enlever, et trois titres aussi pour lesquels l'Avenir Canadien de Manchester, N. H., combattra jusqu'à la mort, par affection et devoir sacré envers notre foi, la foi du peuple canadien-français; par orgueil national au souvenir de la noblesse de notre race; et par respect et loyauté envers les glorieux drapeaux étoilés—the glorious star banner—which couvre aujourd'hui de son ombre puissante plus d'un million de nos compatriotes." Nous souhaitons prospérité et longue vie à l'Avenir Canadien.

Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal. SESSION 1888-89 Le discours d'ouverture aura lieu dans les salles de l'école, Mardi, 2 Octobre, à 3 heures p. m. Les amis de l'Institution sont respectueusement priés d'y assister. Par ordre, L. D. MIGNAULT, Secrétaire.

Hôtel Richelieu Le propriétaire de l'Hôtel Richelieu, M. Isidore Durocher, remercie bien vivement Messieurs les membres du clergé, les touristes, les hommes d'affaires et le public en général pour l'encouragement bienveillant qu'ils ont bien voulu lui accorder et à la plaisir de les informer qu'il vient de doter son établissement de nouvelles améliorations qui seront très appréciées par les voyageurs, désireux avant toutes d'être un bien-être et un confort inconnus généralement dans les hôtels. Un service particulier et spécialement apprécié sont assurés particulièrement aux membres du clergé, à des conditions extrêmement avantageuses. 206-rue

MORTON, PHILLIPS & BULMER FABRICANTS DE Livres Blancs PAPETIERS et IMPRIMEURS Nos 1755 et 1757, rue Notre-Dame, Montréal. ON SOLICITE DES ORDRES DE LA CAMPAGNE.

Hotel Richelieu Des avantages tout spéciaux pour BANQUETS, BALS, SOIRÉES et réunions de société ou de famille. Des salles de Banquet pour 50 à 300 personnes. La meilleure cuisine française à Montréal. Les comités sont invités à se réunir à l'Hôtel. Salons gratuits. Pour tous les détails s'adresser à I. B. DUROCHER, 232-rue-J-J.

Hotel Richelieu Des avantages tout spéciaux pour BANQUETS, BALS, SOIRÉES et réunions de société ou de famille. Des salles de Banquet pour 50 à 300 personnes. La meilleure cuisine française à Montréal. Les comités sont invités à se réunir à l'Hôtel. Salons gratuits. Pour tous les détails s'adresser à I. B. DUROCHER, 232-rue-J-J.

Hotel Richelieu Des avantages tout spéciaux pour BANQUETS, BALS, SOIRÉES et réunions de société ou de famille. Des salles de Banquet pour 50 à 300 personnes. La meilleure cuisine française à Montréal. Les comités sont invités à se réunir à l'Hôtel. Salons gratuits. Pour tous les détails s'adresser à I. B. DUROCHER, 232-rue-J-J.

Hotel Richelieu Des avantages tout spéciaux pour BANQUETS, BALS, SOIRÉES et réunions de société ou de famille. Des salles de Banquet pour 50 à 300 personnes. La meilleure cuisine française à Montréal. Les comités sont invités à se réunir à l'Hôtel. Salons gratuits. Pour tous les détails s'adresser à I. B. DUROCHER, 232-rue-J-J.

CASTORIA pour les Bébés et les Enfants. "Le Castoria est un remède et propre à l'enfance que je recommande comme supérieur à toutes les autres." Dr. H. A. ARCHER, 111 So. Oxford St. Brooklyn, N. Y. Le Castoria purifie l'estomac, constipe, les algures d'estomac, diarrhée, éruption, Vermifuge, somnifère, il aide la digestion. Et cela, c'est un fait, sans autre médicament. THE CENTAUR COMPANY, 77 Murray Street, N. Y.

"LISEZ OECI" Chemises 10c. COLLETS et POIGNETS 1/2 cent chaque Dominion Steam Laundry 690 Rue Craig, près de la rue St. Pierre. ERNEST MIREAU, Propriétaire. Téléphone 1554 A

Le Métier TEXAS nous arrive d'Angleterre avec un carrosse de Lits en fer ou en cuivre, de toutes grandeurs. Prix: en fer, \$35.00; en cuivre, \$55.00; en bois, \$20.00 à \$40.00. Wm. KING & Cie., Importateurs de Meubles, No. 652 Rue Craig, Montréal.

LE SAVON "GILT EDGE" - DE - STRACHAN Sauve du temps, de l'argent, de l'ouvrage et maintient le tempérament. Et ne détruit que la malpropreté.

Pianos Pianos LAURENT, LAFORCE & BOURDEAU Maison fondée en 1860 Au-delà de 12000 pianos vendus dans les contrées religieuses et au public en général. Les éditeurs canadiens.

M. LAJOIE & CIE., PLOMBIERS, COUVREURS, POSEURS D'APPAREILS A GAZ ET A VAPEUR. Toutes espèces de travaux en métal. Commandes exécutées promptement. 286 Rue St. Laurent, MONTREAL.

PAPIER a CIGARETTES "BOULANGER" Chaque cahier de PAPIER a CIGARETTES "BOULANGER" contient le portrait du général et sa biographie. Le papier est de première qualité. Vente en gros à Montréal chez FRANCIS GIBOUX. Vente en détail chez tous les marchands de tabac.

La Cie Manufacturière de E. B. EDDY (LIMITÉE) FABRICANT DES OMBRELLS PLANET et WAVERLY ALLUMETTES 'Telegraph', 'Telephone' OUVRES de toutes grandeurs. SEAUX de toutes espèces. AGENTS A MONTREAL H. A. NELSON & FILS.

La Cie Manufacturière de E. B. EDDY (LIMITÉE) FABRICANT DES OMBRELLS PLANET et WAVERLY ALLUMETTES 'Telegraph', 'Telephone' OUVRES de toutes grandeurs. SEA



Ce qui suit a paru dans notre édition de six heures samedi.

Exposition agricole du comté d'Hochelega

L'exposition du comté d'Hochelega a été ouverte hier, à 2 heures par le Révérend Curé Labelle, député ministre de l'Agriculture, accompagné de M. C. L. Champagne, député du comté, M. A. Desjardins, M.P., et autres personnes notables.

Un Canadien se suicide à Manchester, N. H.

Ces jours derniers, à Manchester, N. H., un homme s'est jeté dans le canal et n'a pas reparu. Le corps de cet infortuné a été repêché et identifié comme étant celui de Pierre Lefebvre.

Mère sans cœur

Une vagabonde qui passe sa vie en prison et qui est mariée à un homme qui a été arrêté hier soir et logé au poste No 3.

Personnel

L. Bélanger, Oakland, M. P.; E. P. Dutton, Loupville; L. N. Champagne, Ottawa; St. Hôtel Richelieu.

Le procès Cazax

Le procès de Cazax est fixé à lundi prochain. Ce sera certainement le plus intéressant du moment.

Le comte de la Reine

La cour s'est ouverte ce matin à dix heures sous la présidence du juge en chef.

Le procès Cazax

Le procès de Cazax est fixé à lundi prochain. Ce sera certainement le plus intéressant du moment.

A St Jacques l'Achigan

Les habitants du village de Saint Jacques l'Achigan font des démarches pour faire relater leur village à la ville de Joliette.

Faillite

Monsieur Marks Kuter a fait cession de ses biens, hier soir, entre les mains du protonotaire.

On est le propriétaire

Le sergent Charbonneau a actuellement en sa possession une montre appartenant à M. Gilbert Leduc.

La poursuite des pharmaciens

On se souvient du procès intenté, il y a quelques jours, par l'Association Pharmaceutique, contre le Dr Demers et M. Marien.

L'enfant le plus grand d'Amérique

Melbourne Grubb fils d'un fermier des environs de Whiteville (Virginie), passe pour l'enfant le plus fort et le plus grand d'Amérique.

Incendie

Vers 4 heures ce matin le feu s'est déclaré dans les ateliers de M. U. Roy, qui se trouvent en arrière du No 67 de la rue Cathédrale.

Création d'un comté

Berne, 22—Le gouvernement doit demander au parlement suisse un crédit de 20,000,000 de francs pour l'équipement d'une armée et la fabrication de nouveaux fusils.

Inondation et ravage

Madrid, 22—Des centaines de personnes ont péri dans l'inondation de la province d'Almería.

Importation considérable de Beaux Plumes

L'attention des passeurs sur la rue Notre-Dame était attirée en face de l'établissement de M. L. E. N. Pratte, No 1676, par le grand nombre de plumes qu'on était à déballer et qui sont arrivés sans interruption toute la journée.

La grèleravage

Il y a quelques jours, un violent orage a dévasté les paroisses de Ste. Beatrice, comté de Montcalm, et a causé des dégâts considérables à la moisson.

Ecrasé sous un convoi

Sur la voie ferrée du Pacifique, à Borel, jeudi soir, un homme âgé de 71 ans, le non de Joseph Joly, s'est fait tuer par le train de six heures.

Justice égale pour tous

Voilà ce que demande M. Poirier, 195-rue

SUFFOQUE PAR LE GAZ

Explosion de mélinite

LE POISON

PERTES DE VIE

La Suisse veut équiper une armée

Honnête récompensé - Echappé belle - La disparition des jeunes Paradis et Pope

Québec, 22—L'honorable C. A. E. Gagnon s'est marié avant-hier pour Drott, Boston et New-York.

Il y a quelques jours, M. François Véron, charretier, trouva sur la place d'Armes un épinglette en or de grande valeur dans laquelle était encastré un diamant de la plus belle eau.

Après avoir pris des informations, il acquit la certitude que cet objet appartenait à Son Excellence Lady Stanley de Preston. Il s'empressa de se rendre à la citadelle et le lord Stanley, l'épinglette en question et lord Stanley récompensa son honnêteté un cheque de \$50.

Ce qui ressort maintenant de la disparition des jeunes Paradis et Pope, c'est qu'il paraît bien certain qu'ils sont en route, s'ils n'y ont pas déjà été rendus, pour le Dakota, ou habite une des sources de Paradis, Mme Sleih.

Il est fait qu'aucune des familles des fugitifs ait reçu de leurs nouvelles.

On rapporte que les jeunes Paradis et Pope avaient déjà exprimé à leurs parents le désir de s'en aller aux Etats-Unis, ce que M. Pope n'était pas disposé à leur permettre, mais il avait demandé à son fils de ne pas partir sans leur avoir dit qu'il leur avait donné son consentement et de leur faire un petit cadeau.

On rapporte que les jeunes Paradis et Pope avaient déjà exprimé à leurs parents le désir de s'en aller aux Etats-Unis, ce que M. Pope n'était pas disposé à leur permettre, mais il avait demandé à son fils de ne pas partir sans leur avoir dit qu'il leur avait donné son consentement et de leur faire un petit cadeau.

On rapporte que les jeunes Paradis et Pope avaient déjà exprimé à leurs parents le désir de s'en aller aux Etats-Unis, ce que M. Pope n'était pas disposé à leur permettre, mais il avait demandé à son fils de ne pas partir sans leur avoir dit qu'il leur avait donné son consentement et de leur faire un petit cadeau.

On rapporte que les jeunes Paradis et Pope avaient déjà exprimé à leurs parents le désir de s'en aller aux Etats-Unis, ce que M. Pope n'était pas disposé à leur permettre, mais il avait demandé à son fils de ne pas partir sans leur avoir dit qu'il leur avait donné son consentement et de leur faire un petit cadeau.

On rapporte que les jeunes Paradis et Pope avaient déjà exprimé à leurs parents le désir de s'en aller aux Etats-Unis, ce que M. Pope n'était pas disposé à leur permettre, mais il avait demandé à son fils de ne pas partir sans leur avoir dit qu'il leur avait donné son consentement et de leur faire un petit cadeau.

On rapporte que les jeunes Paradis et Pope avaient déjà exprimé à leurs parents le désir de s'en aller aux Etats-Unis, ce que M. Pope n'était pas disposé à leur permettre, mais il avait demandé à son fils de ne pas partir sans leur avoir dit qu'il leur avait donné son consentement et de leur faire un petit cadeau.

On rapporte que les jeunes Paradis et Pope avaient déjà exprimé à leurs parents le désir de s'en aller aux Etats-Unis, ce que M. Pope n'était pas disposé à leur permettre, mais il avait demandé à son fils de ne pas partir sans leur avoir dit qu'il leur avait donné son consentement et de leur faire un petit cadeau.

On rapporte que les jeunes Paradis et Pope avaient déjà exprimé à leurs parents le désir de s'en aller aux Etats-Unis, ce que M. Pope n'était pas disposé à leur permettre, mais il avait demandé à son fils de ne pas partir sans leur avoir dit qu'il leur avait donné son consentement et de leur faire un petit cadeau.

On rapporte que les jeunes Paradis et Pope avaient déjà exprimé à leurs parents le désir de s'en aller aux Etats-Unis, ce que M. Pope n'était pas disposé à leur permettre, mais il avait demandé à son fils de ne pas partir sans leur avoir dit qu'il leur avait donné son consentement et de leur faire un petit cadeau.

On rapporte que les jeunes Paradis et Pope avaient déjà exprimé à leurs parents le désir de s'en aller aux Etats-Unis, ce que M. Pope n'était pas disposé à leur permettre, mais il avait demandé à son fils de ne pas partir sans leur avoir dit qu'il leur avait donné son consentement et de leur faire un petit cadeau.

On rapporte que les jeunes Paradis et Pope avaient déjà exprimé à leurs parents le désir de s'en aller aux Etats-Unis, ce que M. Pope n'était pas disposé à leur permettre, mais il avait demandé à son fils de ne pas partir sans leur avoir dit qu'il leur avait donné son consentement et de leur faire un petit cadeau.

On rapporte que les jeunes Paradis et Pope avaient déjà exprimé à leurs parents le désir de s'en aller aux Etats-Unis, ce que M. Pope n'était pas disposé à leur permettre, mais il avait demandé à son fils de ne pas partir sans leur avoir dit qu'il leur avait donné son consentement et de leur faire un petit cadeau.

On rapporte que les jeunes Paradis et Pope avaient déjà exprimé à leurs parents le désir de s'en aller aux Etats-Unis, ce que M. Pope n'était pas disposé à leur permettre, mais il avait demandé à son fils de ne pas partir sans leur avoir dit qu'il leur avait donné son consentement et de leur faire un petit cadeau.

On rapporte que les jeunes Paradis et Pope avaient déjà exprimé à leurs parents le désir de s'en aller aux Etats-Unis, ce que M. Pope n'était pas disposé à leur permettre, mais il avait demandé à son fils de ne pas partir sans leur avoir dit qu'il leur avait donné son consentement et de leur faire un petit cadeau.

On rapporte que les jeunes Paradis et Pope avaient déjà exprimé à leurs parents le désir de s'en aller aux Etats-Unis, ce que M. Pope n'était pas disposé à leur permettre, mais il avait demandé à son fils de ne pas partir sans leur avoir dit qu'il leur avait donné son consentement et de leur faire un petit cadeau.

On rapporte que les jeunes Paradis et Pope avaient déjà exprimé à leurs parents le désir de s'en aller aux Etats-Unis, ce que M. Pope n'était pas disposé à leur permettre, mais il avait demandé à son fils de ne pas partir sans leur avoir dit qu'il leur avait donné son consentement et de leur faire un petit cadeau.

On rapporte que les jeunes Paradis et Pope avaient déjà exprimé à leurs parents le désir de s'en aller aux Etats-Unis, ce que M. Pope n'était pas disposé à leur permettre, mais il avait demandé à son fils de ne pas partir sans leur avoir dit qu'il leur avait donné son consentement et de leur faire un petit cadeau.

On rapporte que les jeunes Paradis et Pope avaient déjà exprimé à leurs parents le désir de s'en aller aux Etats-Unis, ce que M. Pope n'était pas disposé à leur permettre, mais il avait demandé à son fils de ne pas partir sans leur avoir dit qu'il leur avait donné son consentement et de leur faire un petit cadeau.

On rapporte que les jeunes Paradis et Pope avaient déjà exprimé à leurs parents le désir de s'en aller aux Etats-Unis, ce que M. Pope n'était pas disposé à leur permettre, mais il avait demandé à son fils de ne pas partir sans leur avoir dit qu'il leur avait donné son consentement et de leur faire un petit cadeau.

On rapporte que les jeunes Paradis et Pope avaient déjà exprimé à leurs parents le désir de s'en aller aux Etats-Unis, ce que M. Pope n'était pas disposé à leur permettre, mais il avait demandé à son fils de ne pas partir sans leur avoir dit qu'il leur avait donné son consentement et de leur faire un petit cadeau.

On rapporte que les jeunes Paradis et Pope avaient déjà exprimé à leurs parents le désir de s'en aller aux Etats-Unis, ce que M. Pope n'était pas disposé à leur permettre, mais il avait demandé à son fils de ne pas partir sans leur avoir dit qu'il leur avait donné son consentement et de leur faire un petit cadeau.

On rapporte que les jeunes Paradis et Pope avaient déjà exprimé à leurs parents le désir de s'en aller aux Etats-Unis, ce que M. Pope n'était pas disposé à leur permettre, mais il avait demandé à son fils de ne pas partir sans leur avoir dit qu'il leur avait donné son consentement et de leur faire un petit cadeau.

On rapporte que les jeunes Paradis et Pope avaient déjà exprimé à leurs parents le désir de s'en aller aux Etats-Unis, ce que M. Pope n'était pas disposé à leur permettre, mais il avait demandé à son fils de ne pas partir sans leur avoir dit qu'il leur avait donné son consentement et de leur faire un petit cadeau.

On rapporte que les jeunes Paradis et Pope avaient déjà exprimé à leurs parents le désir de s'en aller aux Etats-Unis, ce que M. Pope n'était pas disposé à leur permettre, mais il avait demandé à son fils de ne pas partir sans leur avoir dit qu'il leur avait donné son consentement et de leur faire un petit cadeau.

On rapporte que les jeunes Paradis et Pope avaient déjà exprimé à leurs parents le désir de s'en aller aux Etats-Unis, ce que M. Pope n'était pas disposé à leur permettre, mais il avait demandé à son fils de ne pas partir sans leur avoir dit qu'il leur avait donné son consentement et de leur faire un petit cadeau.

On rapporte que les jeunes Paradis et Pope avaient déjà exprimé à leurs parents le désir de s'en aller aux Etats-Unis, ce que M. Pope n'était pas disposé à leur permettre, mais il avait demandé à son fils de ne pas partir sans leur avoir dit qu'il leur avait donné son consentement et de leur faire un petit cadeau.

On rapporte que les jeunes Paradis et Pope avaient déjà exprimé à leurs parents le désir de s'en aller aux Etats-Unis, ce que M. Pope n'était pas disposé à leur permettre, mais il avait demandé à son fils de ne pas partir sans leur avoir dit qu'il leur avait donné son consentement et de leur faire un petit cadeau.

On rapporte que les jeunes Paradis et Pope avaient déjà exprimé à leurs parents le désir de s'en aller aux Etats-Unis, ce que M. Pope n'était pas disposé à leur permettre, mais il avait demandé à son fils de ne pas partir sans leur avoir dit qu'il leur avait donné son consentement et de leur faire un petit cadeau.

On rapporte que les jeunes Paradis et Pope avaient déjà exprimé à leurs parents le désir de s'en aller aux Etats-Unis, ce que M. Pope n'était pas disposé à leur permettre, mais il avait demandé à son fils de ne pas partir sans leur avoir dit qu'il leur avait donné son consentement et de leur faire un petit cadeau.

On rapporte que les jeunes Paradis et Pope avaient déjà exprimé à leurs parents le désir de s'en aller aux Etats-Unis, ce que M. Pope n'était pas disposé à leur permettre, mais il avait demandé à son fils de ne pas partir sans leur avoir dit qu'il leur avait donné son consentement et de leur faire un petit cadeau.

On rapporte que les jeunes Paradis et Pope avaient déjà exprimé à leurs parents le désir de s'en aller aux Etats-Unis, ce que M. Pope n'était pas disposé à leur permettre, mais il avait demandé à son fils de ne pas partir sans leur avoir dit qu'il leur avait donné son consentement et de leur faire un petit cadeau.

On rapporte que les jeunes Paradis et Pope avaient déjà exprimé à leurs parents le désir de s'en aller aux Etats-Unis, ce que M. Pope n'était pas disposé à leur permettre, mais il avait demandé à son fils de ne pas partir sans leur avoir dit qu'il leur avait donné son consentement et de leur faire un petit cadeau.

On rapporte que les jeunes Paradis et Pope avaient déjà exprimé à leurs parents le désir de s'en aller aux Etats-Unis, ce que M. Pope n'était pas disposé à leur permettre, mais il avait demandé à son fils de ne pas partir sans leur avoir dit qu'il leur avait donné son consentement et de leur faire un petit cadeau.

On rapporte que les jeunes Paradis et Pope avaient déjà exprimé à leurs parents le désir de s'en aller aux Etats-Unis, ce que M. Pope n'était pas disposé à leur permettre, mais il avait demandé à son fils de ne pas partir sans leur avoir dit qu'il leur avait donné son consentement et de leur faire un petit cadeau.

On rapporte que les jeunes Paradis et Pope avaient déjà exprimé à leurs parents le désir de s'en aller aux Etats-Unis, ce que M. Pope n'était pas disposé à leur permettre, mais il avait demandé à son fils de ne pas partir sans leur avoir dit qu'il leur avait donné son consentement et de leur faire un petit cadeau.

On rapporte que les jeunes Paradis et Pope avaient déjà exprimé à leurs parents le désir de s'en aller aux Etats-Unis, ce que M. Pope n'était pas disposé à leur permettre, mais il avait demandé à son fils de ne pas partir sans leur avoir dit qu'il leur avait donné son consentement et de leur faire un petit cadeau.

On rapporte que les jeunes Paradis et Pope avaient déjà exprimé à leurs parents le désir de s'en aller aux Etats-Unis, ce que M. Pope n'était pas disposé à leur permettre, mais il avait demandé à son fils de ne pas partir sans leur avoir dit qu'il leur avait donné son consentement et de leur faire un petit cadeau.

On rapporte que les jeunes Paradis et Pope avaient déjà exprimé à leurs parents le désir de s'en aller aux Etats-Unis, ce que M. Pope n'était pas disposé à leur permettre, mais il avait demandé à son fils de ne pas partir sans leur avoir dit qu'il leur avait donné son consentement et de leur faire un petit cadeau.

On rapporte que les jeunes Paradis et Pope avaient déjà exprimé à leurs parents le désir de s'en aller aux Etats-Unis, ce que M. Pope n'était pas disposé à leur permettre, mais il avait demandé à son fils de ne pas partir sans leur avoir dit qu'il leur avait donné son consentement et de leur faire un petit cadeau.

On rapporte que les jeunes Paradis et Pope avaient déjà exprimé à leurs parents le désir de s'en aller aux Etats-Unis, ce que M. Pope n'était pas disposé à leur permettre, mais il avait demandé à son fils de ne pas partir sans leur avoir dit qu'il leur avait donné son consentement et de leur faire un petit cadeau.

On rapporte que les jeunes Paradis et Pope avaient déjà exprimé à leurs parents le désir de s'en aller aux Etats-Unis, ce que M. Pope n'était pas disposé à leur permettre, mais il avait demandé à son fils de ne pas partir sans leur avoir dit qu'il leur avait donné son consentement et de leur faire un petit cadeau.

On rapporte que les jeunes Paradis et Pope avaient déjà exprimé à leurs parents le désir de s'en aller aux Etats-Unis, ce que M. Pope n'était pas disposé à leur permettre, mais il avait demandé à son fils de ne pas partir sans leur avoir dit qu'il leur avait donné son consentement et de leur faire un petit cadeau.

On rapporte que les jeunes Paradis et Pope avaient déjà exprimé à leurs parents le désir de s'en aller aux Etats-Unis, ce que M. Pope n'était pas disposé à leur permettre, mais il avait demandé à son fils de ne pas partir sans leur avoir dit qu'il leur avait donné son consentement et de leur faire un petit cadeau.

On rapporte que les jeunes Paradis et Pope avaient déjà exprimé à leurs parents le désir de s'en aller aux Etats-Unis, ce que M. Pope n'était pas disposé à leur permettre, mais il avait demandé à son fils de ne pas partir sans leur avoir dit qu'il leur avait donné son consentement et de leur faire un petit cadeau.

On rapporte que les jeunes Paradis et Pope avaient déjà exprimé à leurs parents le désir de s'en aller aux Etats-Unis, ce que M. Pope n'était pas disposé à leur permettre, mais il avait demandé à son fils de ne pas partir sans leur avoir dit qu'il leur avait donné son consentement et de leur faire un petit cadeau.

LE PARTI QUI APPUIE M. POIRIER

Nous n'avons jamais été contre la protection. Seulement il s'oppose à ce que l'on se serve du mot protection pour masquer les crimes politiques de certains intrigants.

Willis & Cie, Montréal

Le Mail et le Globe de Toronto disent que Willis & Cie sont les plus grands marchands du continent. Ils disent:

Ce n'est pas un faible éloge de dire que MM. Willis & Cie ont suivi les progrès des temps. Ils sont eux-mêmes inventeurs et ils peuvent montrer les améliorations, les dessins et les créations qu'ils ont données à leur manufacture de pianos.

Leurs échantillons méritent une mention spéciale ne serait-ce que pour la raison que le verdict populaire s'est prononcé en leur faveur d'une manière emphatique lors de l'exposition. Mais pour montrer que leur ouvrage est apprécié de près et au loin, l'ordre suivant a été reçu de MM. Willis & Cie, Montréal, les plus grands marchands de pianos du continent et dont les marchandises ne sont jamais en vente ailleurs.

Willis & Cie 1824 Notre-Dame MARCHANDS DE PIANOS. Montréal. Septembre 16, 1888.

MESSRS., Notre ordre pour octobre est le suivant:

50 Style D Pianos. 10 " " " 10 " " " 10 " " " 10 " " " 10 " " " 10 " " "

125 pianos en tout. Envoyez les plus tôt possibles et obligés

Willis & Cie.

Nous amis entrepreneurs, Messrs. Willis ont pris l'engagement de plus grand piano du monde, le piano Knabe de Baltimore et de New-York. Ce sont les pianos les plus dépendieux qui aient jamais été amenés au Canada. On pourra les voir en No 1824 rue Notre-Dame dans quelques jours.

L'Association de protection mercantile des Etats Unis

Bureau principal: 53 Bâtisse de la Tribune, cité de New-York

L'association a été organisée à Philadelphie, en 1882, sous la direction d'une compagnie de co-associés. En juillet 1884, elle devint une corporation suivant les lois de la Pennsylvanie, avec un capital de \$20,000, et le bureau principal fut transporté à New-York en octobre 1884.

But: Faciliter la collection des réclamations contre les débiteurs négligents ou malhonnêtes par un système de correspondance; donner aux membres des informations confidentielles sur les personnes qui ne paient pas.

H. Hortubise, agent général, boîte 1764 bureau de poste.

Assemblée des Chapeliers

Les chapeliers et manœuvres doivent convoquer une assemblée ce jour-ci, pour protester contre les bas prix de nos chapeaux et de nos fourrures.

FRANÇOIS ET STE MARIE 1499 rue St Catherine

Crenelaires et Dolmans

Vous trouvez chez nous, mesdames, un grand choix de crenelaires et de dolmans, de première qualité, à des prix raisonnables. Venez nous voir.

CHAS. DESJARDINS & CIE, 1537 et 1539 rue St Catherine, Aux 3 Chevreuils, Montréal.

Les compagnies de chemins de fer Pacifique Canadien, Grand-Tronc et Vermont Central feront des excursions à bon marché à Boston, Worcester et Springfield, par les trains réguliers, les 25 et 26 Septembre, au prix de \$10 aller et retour. Les billets sont bons pour revenir jusqu'au 8 Octobre 1888. Pour plus amples informations s'adresser à aucun des agents des compagnies ci-dessus en cette ville.

GRANDE ASSEMBLEE des électeurs de la DIVISION EST LUNDI le 24 Septembre A HUIT HEURES DU SOIR Chez M. Joseph St. Martin Ste Catherine et Parthenais

Plusieurs orateurs bien connus adresseront la parole en faveur de M. Poirier.

MONTREAL - EST. CANDIDAT A. E. POIRIER

COMITE CENTRAL: 1551 Rue Ste. CATHERINE

COMITES LOCAUX: QUARTIER ST-JACQUES 1304 Notre-Dame 1373 Ontario QUARTIER ST-MARIE 41 Lagouchière; 106 Chemin Papineau 1375 St-Catherine 1007 Ontario 301 Pallium 313 Lafontaine QUARTIER ST-Louis 1888 Ste Catherine 166 St-Hyppolite

COMITE CENTRAL: 1551 Rue Ste. CATHERINE

COMITES LOCAUX: QUARTIER ST-JACQUES 1304 Notre-Dame 1373 Ontario QUARTIER ST-MARIE 41 Lagouchière; 106 Chemin Papineau 1375 St-Catherine 1007 Ontario 301 Pallium 313 Lafontaine QUARTIER ST-Louis 1888 Ste Catherine 166 St-Hyppolite

COMITE CENTRAL: 1551 Rue Ste. CATHERINE

COMITES LOCAUX: QUARTIER ST-JACQUES 1304 Notre-Dame 1373 Ontario QUARTIER ST-MARIE 41 Lagouchière; 106 Chemin Papineau 1375 St-Catherine 1007 Ontario 301 Pallium 313 Lafontaine QUARTIER ST-Louis 1888 Ste Catherine 166 St-Hyppolite

COMITE CENTRAL: 1551 Rue Ste. CATHERINE

COMITES LOCAUX: QUARTIER ST-JACQUES 1304 Notre-Dame 1373 Ontario QUARTIER ST-MARIE 41 Lagouchière; 106 Chemin Papineau 1375 St-Catherine 1007 Ontario 301 Pallium 313 Lafontaine QUARTIER ST-Louis 1888 Ste Catherine 166 St-Hyppolite

COMITE CENTRAL: 1551 Rue Ste. CATHERINE

COMITES LOCAUX: QUARTIER ST-JACQUES 1304 Notre-Dame 1373 Ontario QUARTIER ST-MARIE 41 Lagouchière; 106 Chemin Papineau 1375 St-Catherine 1007 Ontario 301 Pallium 313 Lafontaine QUARTIER ST-Louis 1888 Ste Catherine 166 St-Hyppolite

COMITE CENTRAL: 1551 Rue Ste. CATHERINE

COMITES LOCAUX: QUARTIER ST-JACQUES 1304 Notre-Dame 1373 Ontario QUARTIER ST-MARIE 41 Lagouchière; 106 Chemin Papineau 1375 St-Catherine 1007 Ontario 301 Pallium 313 Lafontaine QUARTIER ST-Louis 1888 Ste Catherine 166 St-Hyppolite

COMITE CENTRAL: 1551 Rue Ste. CATHERINE

COMITES LOCAUX: QUARTIER ST-JACQUES 1304 Notre-Dame 1373 Ontario QUARTIER ST-MARIE 41 Lagouchière; 106 Chemin Papineau 1375 St-Catherine 1007 Ontario 301 Pallium 313 Lafontaine QUARTIER ST-Louis 1888 Ste Catherine 166 St-Hyppolite

COMITE CENTRAL: 1551 Rue Ste. CATHERINE

COMITES LOCAUX: QUARTIER ST-JACQUES 1304 Notre-Dame 1373 Ontario QUARTIER ST-MARIE 41 Lagouchière; 106 Chemin Papineau 1375 St-Catherine 1007 Ontario 301 Pallium 313 Lafontaine QUARTIER ST-Louis 1888 Ste Catherine 166 St-Hyppolite

COMITE CENTRAL: 1551 Rue Ste. CATHERINE

COMITES LOCAUX: QUARTIER ST-JACQUES 1304 Notre-Dame 1373 Ontario QUARTIER ST-MARIE 41 Lagouchière; 106 Chemin Papineau 1375 St-Catherine 1007 Ontario 301 Pallium 313 Lafontaine QUARTIER ST-Louis 1888 Ste Catherine 166 St-Hyppolite

COMITE CENTRAL: 1551 Rue Ste. CATHERINE

COMITES LOCAUX: QUARTIER ST-JACQUES 1304 Notre-Dame 1373 Ontario QUARTIER ST-MARIE 41 Lagouchière; 106 Chemin Papineau 1375 St-Catherine 1007 Ontario 301 Pallium 313 Lafontaine QUARTIER ST-Louis 1888 Ste Catherine 166 St-Hyppolite

COMITE CENTRAL: 1551 Rue Ste. CATHERINE

COMITES LOCAUX: QUARTIER ST-JACQUES 1304 Notre-Dame 1373 Ontario QUARTIER ST-MARIE 41 Lagouchière; 106 Chemin Papineau 1375 St-Catherine 1007 Ontario 301 Pallium 313 Lafontaine QUARTIER ST-Louis 1888 Ste Catherine 166 St-Hyppolite

COMITE CENTRAL: 1551 Rue Ste. CATHERINE

COMITES LOCAUX: QUARTIER ST-JACQUES 1304 Notre-Dame 1373 Ontario QUARTIER ST-MARIE 41 Lagouchière; 106 Chemin Papineau 1375 St-Catherine 1007 Ontario 301 Pallium 313 Lafontaine QUARTIER ST-Louis 1888 Ste Catherine 166 St-Hyppolite

COMITE CENTRAL: 1551 Rue Ste. CATHERINE

COMITES LOCAUX: QUARTIER ST-JACQUES 1304 Notre-Dame 1373 Ontario QUARTIER ST-MARIE 41 Lagouchière; 106 Chemin Papineau 1375 St-Catherine 1007 Ontario 301 Pallium 313 Lafontaine QUARTIER ST-Louis 1888 Ste Catherine 166 St-Hyppolite

COMITE CENTRAL: 1551 Rue Ste. CATHERINE

COMITES LOCAUX: QUARTIER ST-JACQUES 1304 Notre-Dame 1373 Ontario QUARTIER ST-MARIE 41 Lagouchière; 106 Chemin Papineau 1375 St-Catherine 1007 Ontario 301 Pallium 313 Lafontaine QUARTIER ST-Louis 1888 Ste Catherine 166 St-Hyppolite

COMITE CENTRAL: 1551 Rue Ste. CATHERINE

Propriétés à Vendre

Marcotte et Ecrement 95, RUE ST-JACQUES, 95

95 et 97 rue D'Arès, lot adjoint 3,100

95 et 97 rue St. Laurent et 575 à 590 rue St. Hyppolite, \$1,000.

125, 127, 129 et 131 rue St. Jacques, \$2,000.

125, 127, 129 et 131 rue St. Jacques, \$2,000.

125, 127, 129 et 131 rue St. Jacques, \$2,000.

125, 127, 129 et 131